

FRANCE EXPRESS

Une transmission dynamique

Parce qu'il voulait faire valoir ses droits à la retraite, Michel Combelle, fondateur de Cantal Express a décidé de transmettre son entreprise à Thierry son fils et à son associé Géraud Maisonobe en utilisant le Crédit bail d'actions.

La SAS Cantal Express, connue aujourd'hui du grand public sous le nom de France Express est spécialisée dans le transport de marchandises et animaux vivants, allant du simple colis au camion complet en passant par la palette et le lot partiel. Entreprise indépendante avec 90 % du capital qui est détenue par des aurillacois, la SAS Cantal Express, est adhérente au GIE France Express. "Il s'agit pour nous d'un vecteur de frêt et de communication important, précise Thierry Combelle, aujourd'hui responsable de l'entreprise, avec un réseau qui nous permet de livrer un colis le lendemain partout en France en plus de nos livraisons deux fois par jour sur l'ensemble du département". Avec ce nouveau nom, France Express Agence d'Aurillac, la société dans un secteur très concurrentiel affiche sa volonté de reconquête de part de marché avec une nouvelle organisation à la tête de l'entreprise et de nouveaux projets.

Le 1^{er} contrat de crédit bail d'actions en Auvergne

Thierry Combelle a succédé à son père Michel depuis le mois de mai 2006 avec comme associé Géraud Maisonobe qui a en charge le développement commercial de l'entreprise. "La transmission s'est faite en utilisant la forme d'un contrat de crédit bail d'actions conseillé par KPMG Aurillac. Le contrat a été ensuite réalisé par la société Fidal pour un dispositif qui fonctionne comme un crédit bail classique et qui présente de nombreux avantages notamment fiscaux pour les deux parties. "Il est difficile de transmettre aujourd'hui des activités comme les nôtres, souligne Michel Combelle, les banques financent difficilement les repreneurs qui n'ont pas toujours les garanties nécessaires. Le crédit bail évite cet écueil, car les repreneurs payent l'entreprise avec les résultats qu'ils font et s'ils échouent, le crédit bailleur reste propriétaire de l'outil de production." Un système qui en fait oblige les deux parties à tirer dans le même sens, celui de la réussite et du développement de l'entreprise et qui permet une plus grande souplesse.

Une transmission qui se veut en tous les cas dynamique puisqu'elle offre aux repreneurs la possibilité de poursuivre sereine-



Thierry Combelle, Michel Combelle et Géraud Maisonobe

ment et dans la continuité l'expansion de l'entreprise. Avec pour France Express de nombreux projets pour cette année 2008 : "Nous allons fortement nous tourner vers l'export, témoigne Géraud Maisonobe, responsable commercial, en partenariat avec Fed Ex qui vient de signer un accord avec France Express et nous allons poursuivre la diversification de nos services notamment à destination des industriels du département et des départements limitrophes. Sans oublier la mise en place d'une zone de transit et l'intégration d'un gros opérateur de frêt au niveau messagerie qui devrait générer 4 ou 5 embauches." France Express passera ainsi de 64 à 70 personnes en 2008 preuve que la transition et la transmission a été réussie entre le père Michel, son fils Thierry et son nouvel associé Géraud, qui prônent pour l'avenir le même mot d'ordre que celui qui a fait le succès au sein de l'entreprise depuis sa création : "La réactivité". ■

Les soirées de la transmission

La première édition des soirées de la transmission ayant pour thème : "Comment évaluer son entreprise ?" a réuni le 12 décembre 2007 à la CCI, un public nombreux et de qualité. Ainsi, étaient présent une soixantaine de personnes. Au fil des 3 interventions (Jean-Paul Lombez pour l'UC-CIMAC, Dominique Adenot pour FIDAL, Christian Attard pour le Crédit Agricole) et des questions-réponses, les différentes méthodes d'évaluation d'entreprises (méthode par les recettes ou le chiffre d'affaire, méthode patrimoniale, méthodes liées à la rentabilité, méthode liée à la capacité de l'entreprise à rembourser un emprunt, méthode par comparaison) ont été abordées. Il apparaît donc que l'évaluation d'entreprise est un domaine complexe et délicat qui nécessite donc d'être accompagné par des conseils compétents : Chambres Consulaires, Experts Comptables, Avocats, Notaires, Banques... ■

